

## CHAPITRE DEUX

### La paix et la sécurité

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. »

*Premier but des Nations Unies  
(Article 1, paragraphe 1 de la Charte)*

L'une des raisons principales qui avait présidé à la fondation des Nations Unies était le désir de voir reconnaître universellement que la préservation de la paix dans le monde et le maintien de la sécurité internationale étaient d'un intérêt capital pour l'humanité. La future organisation devait permettre de régler les différends internationaux en évitant le recours à la